

Démarche : Taxis : mettre à jour ses données personnelles et/ou transmettre un nouveau document

Organisme : Pôle Enquêtes Administratives

Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

Formulaire

Seuls les titulaires d'une Autorisation de Stationnement (ADS) peuvent réaliser cette démarche en ligne.

Vous pouvez mettre à jour plusieurs données et/ou ajouter plusieurs documents dans ce même formulaire.

INFORMATIONS TITULAIRE DE L'ADS

Numéro ADS (Autorisation De Stationnement)

Je souhaite mettre à jour :

Plusieurs choix possible.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ L'adresse (résidence ou siège social)
- ☐ Le numéro de téléphone
- ☐ Le courriel (mail)
- ☐ L'attestation d'assurance
- ☐ La carte grise
- ☐ La pièce d'identité
- ☐ La carte professionnelle
- ☐ L'attestation d'aptitude médicale à la conduite délivrée par la Préfecture
- ☐ Le contrôle technique véhicule
- ☐ L'attestation de formation
- ☐ L'extrait d'inscription au répertoire des métiers
- ☐ L'extrait du casier judiciaire (bulletin n°3)

Taxis : mettre à jour ses données personnelles et/ou transmettre un nouveau document

☐ Autre

Adresse de résidence ou siège social

Téléphone

Courriel (mail)

JOINDRE LES DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Pas de document à joindre pour le changement de mail ou de numéro de téléphone.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document à joindre

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document à joindre

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document à joindre

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document à joindre

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document à joindre

ENGAGEMENTS

Je déclare sur l'honneur être le titulaire de l'ADS concernée par cette demande.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire ainsi que l'authenticité des documents joints.

Article 441-6 du code pénal :

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique (...) par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

Article 441-7 du code pénal :

Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts (...)

2° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. (...)

Taxis : mettre à jour ses données personnelles et/ou transmettre un nouveau document

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Je reconnais avoir pris connaissance que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont traitées par le Pôle Enquêtes Administratives de la Ville de Nîmes, responsable du traitement. Les données sont conservées sur démarches-simplifiées.fr pendant 18 mois, puis pendant la durée d'exploitation de l'autorisation de stationnement (ADS), sur la base de données du Pôle Enquêtes Administratives de la Ville de Nîmes. La finalité est le traitement des ADS délivrées aux professionnels de taxis.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2018 et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité, d'effacement et le droit de ne pas faire l'objet d'une décision entièrement automatisée.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à la Mairie de Nîmes, par le biais de la démarche en ligne accessible à <http://www.nimes.fr/index.php?id=3946> ou à l'adresse suivante : Mairie de Nîmes – Service du délégué à la protection des données – Place de l'Hôtel de Ville – 30 033 Nîmes.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non